

DUEL ■ Le statut est au cœur de luttes d'influences entre Tours et Orléans, sur le terrain législatif et politique

Tout le monde s'affole pour la métropole

Alors que Tours et Orléans s'affrontent en coulisses pour le statut de métropole, tout pourrait se jouer sur le terrain législatif.

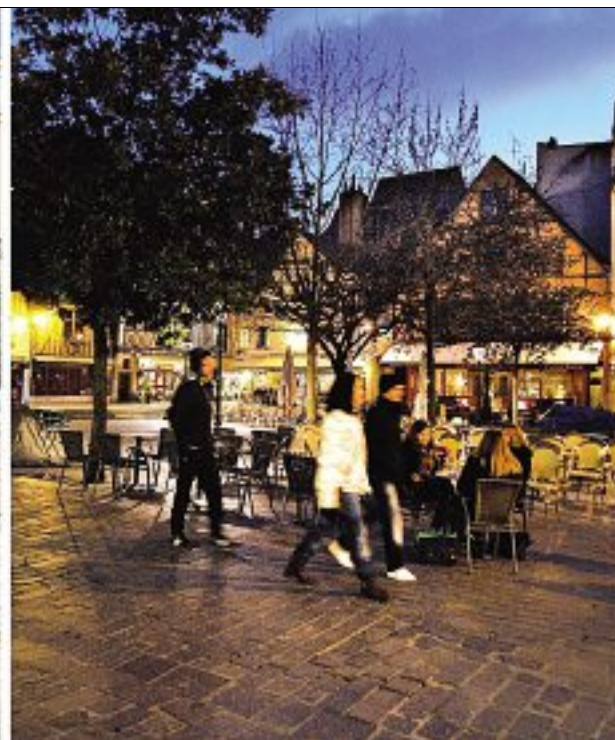
Florent Buisson
florent.buisson@centrefrance.com

Depuis quelques semaines, l'agglomération de Tours en rêve tout haut. Elle obtiendra le statut de métropole tant convoité, sésame vers des compétences renforcées et un bonus financier de l'État de 7 millions d'euros, selon le maire tourangeau, Serge Babary (LR).

Orléans, de son côté, clame qu'en tant que capitale régionale, le chemin sera moins semé d'embûches pour obtenir ce sacrosaint statut, censé lui apporter le rayonnement indispensable pour figurer parmi les villes françaises qui comptent.

Mais aujourd'hui, ni l'une, ni l'autre n'en ont la possibilité. Pour devenir métropole, selon la loi Maptam de 2014, il faut atteindre les 400.000 habitants sur le territoire de l'agglomération, ce qui n'est ni le cas de Tours, ni celui d'Orléans, qui émergent aux alentours de 300.000 habitants.

Mais poussé par le préfet d'Indre-et-Loire, le président de l'agglomération tourangelles, Philippe Briand (LR), et le maire de Tours se sont lancés dans la bataille. Les 22 maires de l'agglomération



ISSUE ? Une proposition de loi pourrait ravir les agglomérations de Tours et Orléans puisqu'elles deviendraient toutes deux métropoles.

ont été sondés ; 21 sont d'accord, selon le journal *La Nouvelle République*. Le président de la communauté d'agglomération Tour(s) Plus a donc écrit au Premier ministre pour lui parler du projet. Tout ça sur l'air du « Orléans est capitale de région et n'a pas besoin du statut de métropole ».

Leurs agissements ont mis la pression sur Olivier Carré, maire LR d'Orléans. Lui fait aussi le forcing, en coulisses, en prenant soin

de ne pas égratigner publiquement des rivaux tourangeaux présentés, depuis quelques mois,

comme de futurs partenaires privilégiés.

Tout se jouera en fait sur le terrain législatif. Une proposition de loi a été déposée au Sénat, il y a quelques semaines, afin que le seuil pour passer en métropole tombe à 250.000 habitants, contre 400.000 aujourd'hui (*lire par ailleurs*).

Derrière ce texte qui ravirait Orléans et Tours, éligibles tous les deux, il y a Jean-Pierre Sueur, notamment. « C'est mon ami

Maurice Vincent (sénateur PS de la Loire) qui porte la proposition, explique le sénateur PS. Il m'a demandé de la signer. Je n'allais pas dire non, alors que je soutiens Orléans ! Mais aucune date d'examen n'a été fixée au Sénat, et le gouvernement me semble interrogatif, lui qui a toujours l'idée de réserver ce statut aux grandes agglomérations... »

De la loi viendra le salut

Ce n'est pas tout. Une autre pirouette législative implique aussi Jean-Pierre Sueur. Il s'agit cette fois d'un amendement à déposer, qui permettrait aux capitales régionales actuelles de devenir métropoles. Soit Orléans, Dijon et Ajaccio. Le sénateur orléanais a travaillé de concert avec Olivier Carré et François Rebsamen, maire PS de Dijon. « Cette idée a été avancée aussi lors de la venue de Manuel Valls à Orléans, précise le sénateur. Il a dit qu'il l'examinerait... Mais là encore, ce n'est pas simple puisqu'il faut trouver une loi à laquelle rattacher la proposition, et trouver une majorité au Parlement. » On imagine mal les parlementaires tourangeaux, et ceux d'autres grandes villes, voter pour... Tout reste encore à faire ! ■

Le texte qui peut tout changer

Ce changement concernerait les « établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (*comme notre Agglo*), de plus de 250.000 habitants, centre d'une zone d'emplois de plus de 400.000 habitants selon l'Insee ». Le texte est très précis, mais au-delà de l'abaissement du seuil d'habitants, le statut de métropole, publié par décret, devra être soumis à « l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. »